

Procès verbal Conseil communautaire extraordinaire 24 Novembre 2016

L'an deux mille seize, le 24 Novembre 2016 à 19h00, le conseil communautaire de la communauté de communes Porte de DrômArdèche, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à **SAINT VALLIER** sous la Présidence de Monsieur Pierre JOUVET.

Date de convocation : 21 Novembre 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : **58**

Présents titulaires : 48

ALLOUA Jacques, ANTHOINE Emmanuelle, ARNAUD Daniel, BARILLEC Corinne, BIENNIER André, BOIDIN Patricia, BORDAS Micaël, BOURGET Vincent, BOUVIER David, BRUNET Florent, CESA Jean, CHAMPET Odile, CHENEVIER Frédéric, CHEVAL Jacques, COMBIER Jean-Daniel, COQUELLE Jean-Yves, DELALEUF Alain, DELAPLACETTE Philippe, DURAND Nathalie, DURAND Nicole, FAURE Estelle, FERLAY Aurélien, FOMBONNE Michel, GENTHON Agnès, GENTHON Alain, JACOB Olivier, JOUVET Pierre, JULIEN Louis, LAFAURY Yves, LAMOTTE Thibaut, MABILON Alain, MARIAUD Dominique, MONTAGNE Pierre, MOYROUD Monique, OLMOS Jean-Pierre, ORIOL Gérard, PAYRAUD Jean-Pierre, PEREZ Laurence, PROT Marie-Christine, ROBERT Gérard, ROYER Brigitte, SANDON Sylvie, SAPET Frédérique, SARGIER Maurice, SOULHIARD Marie-Christine, VEYRAT Martine, VIGIER Diane, ZOWIEZ NEUMANN Paul

Absents et excusés : 10

ARNAUD Monique, CAIRE Jérôme, CHAUTARD Pierre, DELALEX Audrey, GEDON Carel, LARMANDE Hélène, MAISONNAS Michèle, MALINS-ALLAIX Delphine, NIVON Marie-Line, VERT Christine

Suppléants remplaçant de droit titulaires absents : 0

Pouvoirs : 10

BOURGET Vincent (pour CHAUTARD Pierre), BOIDIN Patricia (pour ARNAUD Monique), MONTAGNE Pierre (LARMANDE Hélène), GENTHON Alain (pour MALINS-ALLAIX Delphine), CHENEVIER Frédéric (pour VERT Christine), MOYROUD Monique (pour MAISONNAS Michèle), JOUVET Pierre (pour CAIRE Jérôme), DELALEUF Alain (pour NIVON Marie-Line), JACOB Olivier (pour DELALEX Audrey), PAYRAUD Jean-Pierre (pour GEDON Carel).

Le président accueille les membres du conseil communautaire.

Délibération N° 2016_11_24_01

OBJET : ADM-5-2- Procédure d'urgence

Rapporteur : Pierre JOUVET

Vu la création de la Communauté de Communes en date du 1^{er} Janvier 2014 par arrêté préfectoral n° 2013137 -0013 en date du 17 Mai 2013,

Vu les statuts,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2121-12,

Le président rappelle l'article L2121-12 du CGCT alinéa 3 prévoit que le délai de convocation est fixé à cinq jours francs. En cas d'urgence, le délai peut être abrégé par le Président sans pouvoir être toutefois inférieur à un jour franc.

En application des dispositions suivantes, une convocation a été envoyée le 21 Novembre 2016, soit deux jours francs avant le conseil communautaire de ce jour 24 novembre 2016.

Le président rappelle le contexte de cette séance extraordinaire.

Suite au dernier conseil communautaire du 17 novembre dernier, Vinci Autoroutes a fait part de la demande du Ministère des Transports de voir remonter avant la fin du mois tous les projets retenus en priorité 1 dans le cadre du plan de relance autoroutier. Aussi, la date initialement fixée pour le conseil communautaire au 1^{er} décembre 2016 pour se prononcer sur la localisation du futur échangeur autoroutier de Porte de DrômArdèche ne répond pas à la demande du Ministère et aurait donc pour conséquence de ne plus bénéficier de la participation financière de l'Etat dans le financement du futur échangeur.

Aussi, il a été proposé d'avancer le conseil communautaire au 24 novembre 2016.

Le président invite l'assemblée à se prononcer sur l'urgence.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **A Décider de valider le caractère d'urgence de cette séance.**
- **A autorisé le Président à signer l'ensemble des actes nécessaires à l'exécution de ladite**

Délibération N° 2016_11_24_2

OBJET : Echangeur autoroutier de Porte de DrômArdèche

Rapporteur : Pierre JOUVET

Vu la création de la Communauté de Communes en date du 1^{er} Janvier 2014 par arrêté préfectoral n° 2013137 -0013 en date du 17 Mai 2013,

Vu les statuts,

Vu la délibération du conseil communautaire N° 2016_01_21_04 en date du 21 Janvier 2016,

Il est exposé ce qui suit :

Le président rappelle à l'assemblée qu'une étude d'opportunité a été lancée afin d'étudier la faisabilité et l'opportunité d'un échangeur autoroutier sur Porte de DrômArdèche. Cette dernière a démarré en juin dernier ; le rendu final de cette étude a été présenté par Vinci Autoroutes lors du conseil communautaire du 17 novembre dernier.

Les enjeux de départ fixés pour la réalisation d'un échangeur autoroutier sont ceux du projet de territoire 2020 de Porte de DrômArdèche : le soutien au développement économique, l'attractivité touristique du territoire ainsi que l'accessibilité de Porte de DrômArdèche pour ses habitants. La prise en compte de l'ensemble de ces enjeux sera l'élément déterminant du territoire pour la réalisation d'un échangeur autoroutier sur Porte de DrômArdèche.

L'étude d'opportunité présente les avantages et inconvénients des 3 scénarios présentés lors du conseil du 12 octobre 2016 :

- Un échangeur complet Au Nord du territoire sur Albon (RD132)
- Un échangeur complet au Sud du territoire sur St Barthélémy de Vals
- Un échangeur complet sur deux sites au Nord (St Rambert d'Albon - RD1) et au Sud (Villeneuve de Vals)

Afin d'avoir l'analyse la plus complète, de nombreux critères ont été pris en compte afin de pouvoir mesurer les impacts d'un nouvel échangeur sur notre territoire (de très favorable à défavorable): l'accessibilité et la desserte du territoire, le développement économique, le développement touristique, le trafic attendu sur le nouvel échangeur, le fonctionnement du réseau secondaire, les impacts sur l'environnement (paysage, espaces naturels, l'eau et l'hydraulique, l'environnement humain), la faisabilité technique, les aménagements indispensables et préconisés sur les voiries locales et le coût global.

Le Président rappelle les conclusions de chaque scénario :

Scénario 1

Le scénario 1, situé sur la commune d'Albon (RD132), a des impacts très favorables sur le développement économique puisqu'il se trouve au Sud du Parc d'Activités PANDA et permet également une amélioration de la desserte des communes du Nord et des territoires voisins (Annonay, Beaurepaire).

80% des mouvements sont orientés vers le Sud. Le trafic prévu est de 3 400 véhicules/jour, dont 15% de poids lourds. Il présente un coût global de 40,4 millions d'euros, prix élevé compte tenu des contraintes géographiques du site (ouvrages d'art, déviation de RD, terrassements importants...).

Scénario 2

Le scénario 2, échangeur complet situé sur St Barthélémy de Vals, a des impacts très favorables sur le développement touristique et permet un désenclavement de la Vallée de la Galaure via cette connexion autoroutière.

70% des mouvements sont orientés vers le Nord. Le trafic prévu est de 5 100 véhicules/jour, dont 10% de poids lourds. Il présente un coût global de 22,7 millions d'euros, correspondant à un prix moyen d'un échangeur complet.

Scénario 3

Le scénario 3 prévoit la construction d'un échangeur complet sur deux sites : l'un sur la commune de St Rambert d'Albon à hauteur de la RD1 et l'autre sur la commune de St Barthélémy de Vals (à hauteur de Villeneuve de Vals). Ce scénario cumule les effets des deux premiers scénarios (développement économique et touristique) et permet également d'améliorer la desserte de tout le territoire de Porte de DrômArdèche (Vallée de la Galaure et Vallée de la Valloire) et des territoires voisins (Annonay, Beaurepaire, St Donat sur l'Herbasse, Romans sur Isère). Le trafic attendu est de 11 500 véhicules/jour (dont 9% de poids lourds), soit un trafic nettement supérieur aux deux premiers : ceci s'explique par l'utilisation massive de l'échangeur complet au Nord pour aller au Sud et au Sud pour aller au Nord. Ce scénario est le plus favorable en termes de diminution de trafic sur les réseaux secondaires et sur la Nationale 7.

Il présente un coût global de 25,8 millions d'euros, soit un coût moyen d'un échangeur complet. La spécificité de ce scénario réside également dans la possibilité de connecter directement la Vallée de la Galaure et la Vallée de la Valloire pour les habitants.

En parallèle, le président indique que le projet de Porte de DrômArdèche a été retenu dans le cadre du Plan de Relance Autoroutier, permettant ainsi une participation financière importante de l'Etat. Le Ministère des Transports a demandé aux Préfets et à Vinci Autoroutes de faire remonter avant fin novembre les projets définitifs si les territoires veulent bénéficier du financement de l'Etat prévu pour les projets de priorité 1 défini dans le cadre du plan de relance autoroutier.

Un plan de financement est en cours de discussion : le Département de la Drôme a indiqué que ce dernier participerait à hauteur de 5 millions d'euros (comme pour les deux autres projets du Sud du Département), l'Etat également participera (le taux de participation est en cours de négociation). La Région Auvergne Rhône Alpes devrait également participer. Les conseillers communautaires ont fait part de leurs questions sur les scénarios à Vinci Autoroutes lors du conseil communautaire du 17 novembre dernier. Après avoir débattu également en Conférence des Maires, le Président appelle les élus communautaires à se prononcer sur le scénario le plus favorable pour le territoire de Porte de DrômArdèche, à savoir le scénario 3 : la réalisation d'un échangeur complet sur 2 sites sur le territoire de Porte de DrômArdèche, au Nord sur Saint Rambert d'Albon, au Sud sur Saint-Barthélémy de Vals.

G. Oriol remarque qu'il y aura donc deux ronds-points à proximité l'un de l'autre.

A la question de A. Genthon, il est précisé que la faisabilité à terme d'un échangeur complet au Nord du territoire reste compliquée. Au Sud, cela sera techniquement possible.

E. Anthoine indique que ce projet a pour impact la réalisation de travaux annexes aux échangeurs, qui seront supportés par le Département ; aujourd'hui aucun coût n'est encore arrêté, les services du Département y travaillent.

Le Président précise que la participation de l'Etat sera fixée à 50 % maximum, vu que le projet est inscrit au Plan de Relance autoroutier.

D.Vigier demande quelle sera la marge financière : il est prévu une programmation pluriannuelle pour ce projet.

JP.Olmos rappelle que ce projet sera bénéfique à terme pour le territoire, et que la situation est favorable du point de vue des emprunts dont les taux sont actuellement bas.

B.Royer demande qui lancera les appels d'offres : le Président explique que c'est Vinci qui sera maître d'ouvrage, et que beaucoup de travaux pourraient bien être effectués par des entreprises locales.

A.Genthon rappelle que depuis qu'il est élu, il a vu beaucoup d'élus défendre ce projet. Il soutient pleinement l'exécutif. Il félicite donc le Président de la communauté de communes et remercie aussi le Département de la Drôme.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés (3 abstentions) :

- **S'est prononcé pour le scénario 3 : la réalisation d'un échangeur complet sur 2 sites sur le territoire de Porte de DrômArdèche, au Nord sur Saint Rambert d'Albon, au Sud sur Saint-Barthélemy de Vals.**
- **A autorisé le Président à signer l'ensemble des actes nécessaires à l'exécution de ladite décision.**

Le Président conclut la séance en indiquant aux élus que c'est un vote historique, pour le développement et l'aménagement du territoire de Porte de DrômArdèche. Il constate que les « guerres politiques » n'ont pas lieu sur le Département. Il rappelle que le Président du Département aurait pu en effet faire un choix « partisan », mais il a en fait toujours été aux côtés de la Communauté de communes, avec aussi E.Anthoine. Il rappelle le soutien important de l'Etat au travers du Préfet, du ministère du transport. Il remercie l'exécutif et également les services, et notamment Aline Laurent qui s'est occupé du dossier, Marjorie Hubert en tant que DGS, Céline Calpena, et François Fichard. Il rappelle l'implication de tous les anciens et nouveaux élus qui se sont impliqués : André Brunet, Gabriel Biancheri, Michel Andolfatto, Freddy Martin Rosset, Alain Genthon, Jacques Alloua, Florent Brunet...Il ajoute qu'il y aura désormais une information et des discussions à avoir avec les citoyens. Une concertation publique préalable sera organisée par le Préfet dans les prochains mois. « Nous nous estimons encore aujourd'hui le changement de vie de notre territoire grâce à la réalisation de ces échangeurs » dit le Président pour clore cette séance.